



Objectifs 1999

des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997
sur l'organisation du gouvernement
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 15 mars 1999)

Table des matières

Introduction	1
---------------------------	---

Objectifs 1999 des départements et de la Chancellerie fédérale

– Chancellerie fédérale.....	2
– Département des affaires étrangères	4
– Département de l'intérieur	10
– Département de justice et police	15
– Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	19
– Département des finances	22
– Département de l'économie	27
– Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	32

Annexe 1: Objectifs 1999 du Conseil fédéral: vue d'ensemble	35
--	----

Annexe 2: Objectifs 1999 du Conseil fédéral: objets parlementaires majeurs.....	37
--	----

Introduction

L'article 51 de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA) prévoit que les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. La planification annuelle des départements, qui répond à leurs propres besoins, est également destinée à traduire, au niveau départemental, les objectifs du Conseil fédéral lui-même.

Ceux-ci, rappelons-le, sont adoptés à la fin d'une année pour l'année suivante, sur proposition des départements.

En ce qui concerne les objectifs des départements, qui sont l'objet du présent document, ils relèvent de la seule responsabilité de ces derniers. Les départements conservent ainsi leur marge de manoeuvre et ont tout loisir de préciser - et surtout de concrétiser - les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre. De même, ils étoffent la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

L'harmonisation matérielle se reflète au plan formel. Afin de faciliter la communication à l'échelon gouvernemental et départemental, la présentation des objectifs des départements et des mesures envisagées pour les réaliser est uniforme et suffisamment synthétique pour permettre un aperçu rapide des activités prévues.

Conformément à l'article 51 de la LOGA, le Conseil fédéral se limite à s'assurer que la planification annuelle des départements cadre avec le programme de la législature et ses propres objectifs et qu'elle sera utile pour la communication. La Chancellerie fédérale l'assiste dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 32, 30 LOGA).

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Chancellerie fédérale

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> Préciser les compétences et les tâches de la Chancellerie fédérale et du chancelier de la Confédération dans l'élaboration de stratégies cohérentes pour le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale et sa politique d'information	<ul style="list-style-type: none">➤ Présenter des propositions concernant les moyens d'améliorer la préparation du programme de la législature et d'assurer un meilleur soutien institutionnel➤ Élaborer le programme de la législature 1999 à 2003 selon le nouveau modèle➤ Élaborer un programme cohérent et définir les priorités pour la politique d'information sur la base des travaux préparatoires et de la planification améliorés
<u>Objectif 2</u> Préparer les moyens propres à garantir un soutien efficace du Conseil fédéral dans ses fonctions de direction et de surveillance	<ul style="list-style-type: none">➤ Faire des propositions quant à la manière de procéder lorsque des objets sont controversés➤ Procéder à un essai pilote dans le cadre du projet „EXE - Informatisation des objets du Conseil fédéral“➤ Optimiser l'utilisation de la banque de données relatives à l'état d'avancement des objets➤ Consolider et améliorer la mise au point des bilans intermédiaires semestriels➤ Consolider et améliorer la mise au point des grilles d'orientation semestrielles
<u>Objectif 3</u> Développer et mettre en œuvre les nouveaux moyens de communication de manière à améliorer l'information interne et externe	<ul style="list-style-type: none">➤ Assurer l'offre d'informations sur Internet à l'intention du Parlement, des cantons et du public➤ Actualiser l'inventaire des sources d'information internes et externes de la ChF

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planifier l'implantation des moyens techniques en vue de l'utilisation des nouveaux moyens de communication à chaque poste de travail ➤ Former le personnel de la ChF à l'usage optimal des nouveaux moyens d'information
<p><u>Objectif 4</u> * Prendre les décisions restantes concernant la mise en œuvre de la réforme de l'administration</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir et assister les départements dans l'élaboration et l'exécution de leurs ordonnances d'organisation ➤ Appuyer les départements pour l'adaptation de leurs ordonnances aux changements entraînés par la réforme du gouvernement et de l'administration
<p><u>Objectif 5</u> Mener les réformes de la ChF dans le cadre de NOVE TRE et améliorer l'intégration des nouveaux collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer l'ordonnance sur l'organisation de la ChF et son règlement interne ➤ Établir et mettre en œuvre une politique du personnel pour la ChF ➤ Définir et mettre en œuvre un plan de formation et de perfectionnement pour la ChF

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département des affaires étrangères

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> * Relations avec l'UE: Procédure d'approbation des accords bilatéraux sectoriels et débat parlementaire sur l'avenir de la Suisse en Europe	<ul style="list-style-type: none">➤ Message relatif aux négociations bilatérales sectorielles auquel s'ajoutent les sept accords, les modifications de loi nécessaires et les mesures d'appoint➤ Rapport d'intégration 1999➤ Message relatif à l'initiative „Oui à l'Europe!“/ contre-projet indirect du Conseil fédéral➤ Stratégie d'information sur la question européenne: mise en oeuvre.
<u>Objectif 2</u> * Préparation de l'adhésion à l'ONU	<ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un plan d'action de la Suisse en tant que membre de l'ONU, qui puisse servir de base au message du Conseil fédéral➤ Intensification du travail d'information concernant les activités de la Suisse en relation avec l'ONU, afin de créer dans la population les conditions qui permettront un débat nuancé sur l'adhésion➤ Suivi du débat mené au Conseil national au sujet du rapport sur l'ONU et du débat public sur l'initiative relative à l'adhésion à l'ONU

<p><u>Objectif 4</u> Renforcement de l'engagement dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits selon les axes majeurs d'action fixés, si possible avec des pays ayant des affinités politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en oeuvre concertée de divers instruments de la politique étrangère dans les zones d'action prioritaire ➤ Surveillance active des autres zones de conflits et éventuelles actions ponctuelles ➤ Renforcement de la coopération avec l'Afrique du Sud surtout dans le contexte africain ➤ Poursuite de l'engagement à l'intérieur des organisations internationales (OSCE et ONU)
<p><u>Objectif 5</u> „Sécurité humaine“ surtout dans le domaine des armes légères et de petit calibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération renforcée avec le Canada et la Norvège sur la base de la déclaration de Lysoen ➤ Intensification des efforts en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre: organisation de séminaires en Suisse dans le cadre de l'ONU et du PPP; participation aux travaux réalisés dans le cadre du projet de Convention internationale contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC); (co)financement de projets concrets dans le cadre du „UNDP Trust Fund for Support to Prevention and Reduction of the Proliferation of Small Arms“, auquel contribue la Suisse ➤ Poursuite de l'engagement dans la lutte contre les mines antipersonnel: participation active au processus d'Ottawa, élaboration et mise en oeuvre de directives pour la protection des victimes de mines antipersonnel, renforcement du rôle de Genève, qui est aussi le siège du Centre international de déminage humanitaire ➤ Soutien des efforts déployés pour améliorer la situation des femmes et des enfants dans les zones de conflits

<p><u>Objectif 6</u> Promotion du droit international humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du message concernant la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ➤ Préparation de la procédure de consultation en vue de la ratification du Statut de la Cour pénale internationale par la Suisse ➤ Développement des activités de la Suisse dans le cadre du PPP (études préliminaires et éventuels travaux préparatoires destinés à mettre à profit les connaissances des experts suisses dans les centres de formation du PPP; organisation de workshops, de rencontres et de séminaires et participation à ceux-ci)
<p><u>Objectif 7</u> Engagement en faveur des droits de l'homme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation et envoi sur le terrain d'observateurs des droits de l'homme ➤ Engagement en faveur de l'adoption du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant ➤ Mandat „dimension humaine“ dans le cadre du processus multilatéral de paix au Proche-Orient ➤ Poursuite des dialogues engagés au niveau bilatéral en matière de droits de l'homme et contrôle de l'efficacité des dialogues instaurés de longue date ➤ Adoption du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture
<p><u>Objectif 8</u> Exploitation des synergies existant entre la politique de développement, la politique en matière de migrations et d'autres domaines politiques, promotion de la coopération internationale et interdépartementale en matière de migrations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement de la présence de la Suisse dans les forums internationaux tenus sur le thème du développement et des migrations (OIM, CIG) ➤ Vérification systématique des interactions entre le développement et le commerce dans les pays qui rencontrent de graves difficultés dans l'exécution du renvoi des requérants d'asile déboutés et des clandestins ➤ Prise en compte des aspects liés aux droits de l'homme et à la reconstruction de la société civile lors de l'élaboration des concepts pour le retour des réfugiés

<ul style="list-style-type: none"> • Chine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des contacts bilatéraux (Visite d'Etat du Président Jiang Zemin en Suisse, visite de travail du CF Couchepin en Chine, participation aux Florales '99 à Kunming) ➤ Renforcement du cadre conventionnel (Soutien du „Sino-Swiss Partnership Fund“, obtention de la désignation de la Suisse comme pays de destination du tourisme chinois) ➤ Création de nouveaux domaines de coopération, par ex. dans le domaine culturel
<p><u>Objectif 10</u> Engagement aussi coordonné que possible des instruments de la politique étrangère dans les Balkans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite des programmes nationaux de coopération technique dans des pays de concentration tels que l'Albanie, la Bulgarie, la Macédoine et la Roumanie ainsi que du programme spécial pour la Bosnie-Herzégovine ➤ Renforcement de l'engagement de la Suisse au Kosovo (aide humanitaire, participation à la Mission de vérification au Kosovo de l'OSCE, projets ponctuels de promotion de la paix, év. aide au retour) ➤ Poursuite des programmes d'aide financière dans des secteurs déterminés (surtout énergie et télécommunications) ➤ Poursuite des mesures de maintien de la paix pour la promotion de structures conformes aux principes de la démocratie et de l'Etat de droit avec comme points forts l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Macédoine ➤ Poursuite des programmes d'assistance bilatéraux engagés avec l'Albanie et la Macédoine dans le cadre du PPP

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département de l'intérieur

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<p><u>Objectif 1</u> *</p> <p>Préparation de la mise en œuvre des réformes dans le secteur des hautes écoles et promotion de la recherche scientifique</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Adaptation de l'ordonnance relative à la nouvelle loi sur l'aide aux universités (LAU)➤ Adaptation de l'ordonnance sur la recherche➤ Création d'un institut d'assurance de la qualité➤ Préparation des nouveaux programmes conformément à la LAU (encouragement de la relève, égalité des chances, campus virtuel, SWITCHng, Réseau suisse d'innovation, projets de coopération entre les universités cantonales)➤ Préparation de la convention de coopération entre la Confédération et les cantons dans le domaine des hautes écoles universitaires➤ Préparation du mandat de prestations au Conseil des EPF➤ Poursuite du développement du projet de coordination entre les universités de Lausanne, de Genève et l'EPFL➤ „Genève internationale“: amélioration de la coordination et intégration des institutions chargées de la politique de la science ayant des contacts avec des organisations internationales sur la place de Genève

<p><u>Objectif 2</u> * Participation aux programmes européens de recherche et de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux programmes-cadre de recherche de l'UE : passage du 4^e au 5^e programme ➤ Préparation de la participation intégrale aux programmes de recherche de l'UE ➤ Elaboration de nouvelles bases légales pour la participation au programme de fusion ➤ Mise en chantier de négociations pour la participation aux programmes de formation de l'UE
<p><u>Objectif 3</u> * Intensification de la coopération internationale en-dehors des programmes de l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement de la coopération internationale par le biais de l'intensification de la collaboration des délégations suisses et mise en relation des politiques internationale et nationale de la recherche ➤ Préparation de la mise en œuvre des mesures financières d'accompagnement ➤ Table ronde avec le Japon en Suisse
<p><u>Objectif 4</u> * Amélioration de la transparence et affectation coordonnée et ciblée des moyens à la recherche et à la formation nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conclusion de contrats de prestations, notamment avec le FNRS, les Académies scientifiques, le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation et l'Office central universitaire suisse ➤ Achèvement de la première phase de réalisation de la banque de données de la recherche ARAMIS
<p><u>Objectif 5</u> * Consolidation et garantie du financement des assurances sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Message relatif à la 11^e révision de l'AVS ➤ Message relatif à la 1^e révision de la LPP ➤ Message relatif à la révision de l'assurance facultative de l'AVS/AI ➤ Préparation de la deuxième partie de la 4^e révision de l'AI avec, comme points essentiels, l'introduction de l'indemnité pour assistance et la création d'un système d'incitation à l'emploi des personnes handicapées

<p><u>Objectif 6</u> * Réforme dans le domaine de l'assurance-maladie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Procédure de consultation sur une révision partielle de la LAMal concernant la question du financement hospitalier et message s'y rapportant ➤ Préparation des messages à l'appui des initiatives populaires „pour des médicaments à moindre prix“, „pour des coûts hospitaliers moins élevés“ et „pour le libre choix du médecin et de l'établissement hospitalier“
<p><u>Objectif 7</u> Libéralisation/privatisation de la CNA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation des bases décisionnelles pour le Conseil fédéral
<p><u>Objectif 8</u> Développement d'une politique nationale de la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coup d'envoi d'une politique suisse de la santé présentant des objectifs communs, une répartition claire des rôles et une direction coordonnée sera donné en collaboration avec les cantons et d'autres partenaires d'importance à l'occasion d'une conférence nationale de la santé
<p><u>Objectif 9</u> * Amélioration de la qualité de la vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'une procédure de consultation sur la révision de la loi sur les stupéfiants ➤ Une fois menée à bon port la votation populaire de février concernant l'article sur la médecine de transplantation, la procédure de consultation sur le projet de loi sur la transplantation sera préparée ➤ De concert avec le DFJP, l'ordonnance sur la Commission nationale d'éthique dans le domaine humain sera élaborée, la commission instituée et la collaboration avec la Commission d'éthique dans le domaine non-humain assurée ➤ Réalisation du programme visant à promouvoir une consommation responsable de l'alcool

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparation du message relatif à une loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (loi sur les substances chimiques) ➤ Préparation du message relatif à la loi sur les agents thérapeutiques et des ordonnances d'exécution ➤ Poursuite des travaux de projet concernant la mise en route de l'Institut suisse des agents thérapeutiques le 1^{er} juillet 2000
<p><u>Objectif 10</u> * Encouragement de l'identité nationale et de l'entente entre les différentes parties du pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Message et projet de loi sur les langues officielles ➤ Elaboration d'un rapport sur la culture qui servira de base pour la prochaine discussion sur la constitution ➤ Message relatif à la révision de la loi sur le cinéma ➤ Révision de l'ordonnance sur la protection des beaux-arts par la Confédération ➤ Révision de l'ordonnance sur le développement des arts appliqués ➤ Pose de la première pierre d'un centre de compétence national de la photographie (archives resp. centre de la photographie) à l'EPF de Zurich
<p><u>Objectif 11</u> Exécution de la loi sur l'égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'une conception en matière d'évaluation de projets selon les articles 14 et 15 Leg ➤ Publication de diverses études juridiques ➤ Organisation de séances d'information et de séminaires
<p><u>Objectif 12</u> Travaux consécutifs à la 4e conférence mondiale sur les femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publication du Plan national d'action et garantie que l'exécution de celui-ci sera assurée par les différents destinataires

<p><u>Objectif 13</u> Sauvegarde et conservation des documents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ediction des dispositions d'exécution de la loi sur l'archivage ➤ La sauvegarde des documents antérieurs à 1970 sera achevée dans le cadre de l'examen systématique de l'état des dossiers dans les principaux offices fédéraux ➤ Mise en service, à titre d'essai, de l'installation de désacidification de masse en vue de conserver les fonds d'archives ➤ Développement conforme aux besoins de l'infrastructure d'utilisation en particulier pour les archives audiovisuelles
<p><u>Objectif 14</u> Préparation du recensement de la population de l'an 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ordonnance sur le recensement de l'an 2000 ➤ Elaboration d'un projet d'ordonnance sur le registre des bâtiments et logements de la population ➤ Début des travaux conceptuels pour le programme d'évaluation et d'analyse ➤ Répétition générale en 1999
<p><u>Objectif 15</u> Préparation du programme pluri-annuel de la statistique pour 1999-2003</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de procédures de consultation auprès des milieux intéressés et élaboration du programme pluriannuel de la statistique

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département de justice et police

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> Extension des relations publiques	➤ Le département est présent sur Internet
<u>Objectif 2</u> * Poursuite des travaux sur la réforme de la constitution; préparation de la mise en oeuvre de la réforme de la justice avec la loi sur le Tribunal fédéral	➤ Après l'élimination des divergences subsistant sur des points cruciaux de la réforme de la justice (juridiction constitutionnelle et limitation de l'accès au Tribunal fédéral), le Conseil fédéral arrêtera les grandes lignes à appliquer pour l'élaboration du message concernant la loi sur le Tribunal fédéral et les dispositions relatives à la juridiction administrative et pénale des autorités inférieures
<u>Objectif 3</u> * Progression des travaux sur la réforme des institutions de direction de l'État	➤ Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la mise en consultation au cours du premier semestre 1999 ➤ Le message sera adopté dans le courant du deuxième semestre 1999
<u>Objectif 4</u> Progression des travaux concernant la loi sur la publicité des actes de l'administration	➤ La consultation débutera à la fin 1999
<u>Objectif 5</u> * Consolidation et réorientation de la politique à l'égard des étrangers	➤ La révision totale de la LSEE sera mise en consultation au cours du deuxième semestre ➤ Les conséquences d'un abandon du modèle des trois cercles sont évaluées ➤ Les résultats de l'examen d'un système de points applicable à l'admission des ressortissants d'Etats non communautaires sont disponibles

<p><u>Objectif 6</u> *</p> <p>Amélioration de l'exécution des décisions et stabilisation des dépenses dans les domaines de l'asile et des réfugiés</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La nouvelle loi sur l'asile et les ordonnances concomitantes entreront en vigueur le 1er juillet 1999, ce qui permettra de réaliser une économie à court terme de 80 à 100 millions de francs par année➤ L'Office central de l'exécution des renvois, à l'ODR, et le suivi avec les cantons des procédures et mises à exécution sont opérationnels. Le concept de l'introduction d'un système de bonus-malus est réalisé➤ Des variantes en vue d'une réforme fondamentale du financement dans le domaine de l'asile sont disponibles
<p><u>Objectif 7</u> *</p> <p>Conclusion d'accords bilatéraux avec tous les pays limitrophes en matière de coopération judiciaire et policière. Poursuite des efforts visant à une coopération plus étroite avec les pays de l'UE</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les négociations avec l'Allemagne dans le but de renforcer la coopération des organes de police et de frontière ainsi qu'avec l'Autriche sur un accord de police de la frontière et sur une adaptation de l'accord de réadmission sont terminées et les accords sont signés➤ Durant le deuxième semestre, la stratégie adoptée en vue d'un rapprochement par rapport au traité d'Amsterdam de l'UE fait l'objet d'une réévaluation

<p><u>Objectif 8</u> *</p> <p>Mesures supplémentaires destinées à renforcer la sûreté intérieure</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant le droit pénal sur la corruption est adopté ➤ Le message concernant le droit pénal en matière sexuelle (prescription, détention de pornographie dure) est adopté ➤ La procédure de consultation relative à une réglementation du „partage“ est ouverte ➤ L'avant-projet sur l'uniformisation des codes de procédure pénale sera élaboré ➤ La procédure de consultation concernant une loi sur les papiers d'identité est ouverte ➤ Le message concernant une convention sur le transfèrement avec la Thaïlande est adopté ➤ Le projet „examen du système de sûreté intérieure Suisse/contrôles à la frontière et avenir du Cgfr“ sera mis en chantier
<p><u>Objectif 9</u> *</p> <p>Amélioration des conditions-cadres juridico-économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (loi sur les avocats) est adopté ➤ Le message concernant la révision de la loi fédérale sur les dessins et modèles industriels (loi sur la protection du design) est adopté ➤ Le message concernant la loi sur la fusion est adopté ➤ Le message concernant la loi fédérale sur la surveillance des assurances et la révision partielle de la loi fédérale sur le contrat d'assurance est adopté ➤ Le message concernant la révision de la comptabilité commerciale (comptabilité informatisée) est adopté ➤ Il sera pris acte des résultats de la mise en consultation du droit sur l'établissement des comptes ➤ La procédure de consultation relative à la révision du droit de la Sàrl est ouverte

<p><u>Objectif 10</u> Identification de synergies potentielles supplémentaires dans le département et affinement de l'instrument de gestion économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les structures dans le domaine de la police de la Confédération sont épurées ➤ La mise en oeuvre de l'enregistrement des prestations est uniformisée et certaines unités d'imputation sont définies ➤ La structure organisationnelle du fournisseur de prestations au DFJP, selon NOVE-IT, est définie d'ici à la fin du premier semestre. Les transferts d'effectifs se réaliseront d'ici à la fin de l'année. La structure des bénéficiaires de prestations dans les offices est opérationnelle à partir du 1er janvier 2000 ➤ Dans les processus afférents au budget 2000 et au plan financier 2001-2003, les dépenses de personnel sont intégrées ➤ La création d'un centre de compétence ressources à Wabern existe à l'état de concept ➤ Les actes législatifs d'organisation au DFJP entrent en vigueur le 1.1.2000
<p><u>Objectif 11</u> Autres projets législatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le message concernant la convention de La Haye sur l'adoption est approuvé ➤ Le message concernant l'annulation de réserves à la CEDH est adopté ➤ Il est pris acte des résultats de la procédure de consultation relative à la convention bioéthique et à l'analyse du génome

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> * Les missions de l'armée XXI et de la protection de la population sont nouvellement définies	<ul style="list-style-type: none">➤ Le Conseil fédéral adopte le rapport sur la politique de sécurité 2000➤ Les affaires et les projets en cours sont, en conséquence, adaptés aux besoins futurs de l'armée XXI et de la protection de la population. Le programme d'armement 1999 proposé par le DDPS est approuvé par le Parlement➤ Jusqu'à la fin de l'année, les travaux de planification de l'armée XXI et de la protection de la population doivent être réalisés de sorte que les éléments importants de la future doctrine soient approuvés et que les plans directeurs puissent être présentés au Conseil de direction du DDPS dans le courant de l'an 2000
<u>Objectif 2</u> * Le DDPS, la troupe et la protection civile font valoir leurs capacités et leurs compétences de manière accrue à l'extérieur	<ul style="list-style-type: none">➤ Le DDPS, la troupe et la protection civile établissent, par leur disponibilité et leur capacité à fournir des prestations, un rapport de confiance avec leurs partenaires nationaux et étrangers➤ Le DDPS développe la participation au Partenariat pour la paix➤ Le DDPS exploite la marge de manœuvre dont il dispose dans le cadre de la politique extérieure et raffermi le dialogue et les contacts qu'il entretient➤ L'encouragement ciblé de la communication interne et de la candidature de personnes aptes à des postes à responsabilités (Management Development), en tant qu'élément central du Change Management, s'intensifiera

<p><u>Objectif 3 *</u> Les structures de direction et d'administration du DDPS sont progressivement adaptées aux nouvelles conditions générales qui régissent la politique de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les décisions fondamentales du Conseil de direction du DDPS sur la structure de holding du département sont prises ➤ Le nouveau groupe de sociétés d'armement Ruag Suisse S.A. est opérationnel ➤ Le Groupe de la promotion de la paix et de la coopération en matière de sécurité entre en activité au sein des groupes de l'Etat-major général ➤ Une importance plus grande est donnée à la recherche des informations et donc au concept de l'alerte rapide
<p><u>Objectif 4</u> Les ressources, en diminution, sont engagées selon des principes économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La gestion du personnel et des finances s'étend à tous les groupements, est souple et s'adapte aux priorités ➤ En ce qui concerne le plafond des dépenses dans le cadre de la défense, les priorités peuvent, à tout moment, être redéfinies ➤ Le plan de renoncement du DDPS est développé à titre d'instrument de la gestion stratégique. Il s'étend à tous les groupements et s'adapte aux exigences futures
<p><u>Objectif 5</u> L'importance stratégique de l'informatique est prise en compte dans les projets informatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour le DDPS, le passage à l'an 2000 ne constitue pas un problème ➤ En ce qui concerne les projets, le cadre défini des coûts est respecté ➤ Les conditions nécessaires à la sécurité en informatique sont remplies ➤ Une prise en considération équitable des intérêts des utilisateurs est assurée

<p><u>Objectif 6</u> * L'importance accordée au sport dans la société ne cesse d'être raffermie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le DDPS crée les conditions optimales pour que la Suisse soit chargée de l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2006 ➤ L'Office fédéral du sport, nouvellement créé, assume la responsabilité de l'enseignement du sport dans le cadre d'un programme d'études du niveau des hautes écoles spécialisées ➤ L'Office fédéral du sport fonctionne et crée les conditions nécessaires à l'aboutissement de l'expérience-pilote GMEB ➤ L'Office fédéral du sport met en place, dans le cadre de la législation sur les agents thérapeutiques, les conditions nécessaires à la lutte contre le dopage plus efficace
<p><u>Objectif 7</u> L'Office fédéral de la topographie participe activement au marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le mandat de prestations actuel est pleinement rempli, voire dépassé. ➤ La Direction des mensurations cadastrales est totalement intégrée à l'Office fédéral de la topographie ➤ Le centre de compétences interdépartemental en matière de systèmes d'informations géographiques débute ses activités le 1er janvier 2000

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département des finances

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> Plan directeur des finances fédérales	➤ Elaborer le document
<u>Objectif 2</u> Frein à l'endettement	➤ Faire adopter le message par le Conseil fédéral
<u>Objectif 3</u> * Nouvelle péréquation financière	➤ Exécuter la procédure de consultation
<u>Objectif 4</u> * Nouveau régime financier assorti d'incitations écologiques	➤ Exécuter la procédure de consultation
<u>Objectif 5</u> Programme de stabilisation 1998	➤ Assurer la mise en vigueur du programme de stabilisation 1998
<u>Objectif 6</u> * Fondation Suisse solidaire	➤ Rédiger le message y relatif, une fois que la base constitutionnelle concernant la réparti- tion des réserves d'or excédentaires de la BNS aura été acceptée par le peuple
<u>Objectif 7</u> GMEB	➤ Fixer des critères pour le contrôle des deman- des budgétaires et des comptes des offices soumis à la GMEB ➤ Mettre au point les accords de prestations des offices soumis à la GMEB à partir de l'an 2000 ainsi que les mandats de prestations des offices appliquant la GMEB dès 1999 ➤ Mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre de l'appréciation du Conseil fédéral concernant la situation en 1999

<p><u>Objectif 8</u> * 2e partie du rapport sur les subventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Publier le rapport final ainsi que le 2e rapport de controlling
<p><u>Objectif 9</u> * Modernisation de la politique du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire adopter par le Conseil fédéral les dispositions d'exécution de la LPers valables pour l'ensemble de l'administration fédérale ➤ Elaborer le projet de dispositions d'exécution de la LPers valables pour l'administration générale de la Confédération ➤ Mettre en œuvre le projet POP selon le calendrier fixé (ACF du 18 novembre 1998)
<p><u>Objectif 10</u> * BV Plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunir les conditions nécessaires au démarrage de l'exploitation des domaines pilotes BV Plus au 1er janvier 2000
<p><u>Objectif 11</u> Consolidation du CCSAP BV</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prendre les mesures permettant au CCSAP BV de se charger de l'exploitation des domaines pilotes BV PLUS à partir du 1er janvier 2000 ➤ Engager les collaborateurs nécessaires et leur donner la formation requise
<p><u>Objectif 12</u> * Restructuration de la CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Planifier et appliquer plusieurs des mesures de restructuration prévues pour 1999 sur la base d'un plan général intégré, de manière à satisfaire le plus possible les groupes de personnes concernées
<p><u>Objectif 13</u> Optimisation des affaires courantes de la CFA</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer et mettre à jour les affaires courantes de la CFP, de la CFC et du Service de consultation sociale. S'assurer du soutien des opérations par la direction

<p><u>Objectif 14</u> * Organisation de la nouvelle Caisse fédérale de pensions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place, dans une large mesure, les bases juridiques et opérationnelles nécessaires à l'organisation de la nouvelle CFP ➤ Faire adopter par le Conseil fédéral la loi sur la CFP ➤ Faire traiter par le Conseil fédéral la note de discussion relative au concept de nouvelle CFP ➤ Discuter avec les groupes cibles principaux du concept de détail, des plans d'application et de la planification des besoins en personnel
<p><u>Objectif 15</u> * Mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement de la Caisse fédérale de pensions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre la nouvelle politique de placement de la CFP
<p><u>Objectif 16</u> Taxe sur la valeur ajoutée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer les décrets d'exécution
<p><u>Objectif 17</u> Loi sur la fusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer la partie fiscale
<p><u>Objectif 18</u> * Réforme partielle du système fiscal Rapports d'experts sur les lacunes fiscales et l'imposition des familles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser les rapports ➤ Elaborer des propositions
<p><u>Objectif 19</u> Révision totale de la loi sur les douanes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Terminer la préparation du projet et ouvrir la procédure de consultation

<p><u>Objectif 20</u> Application du système de perception de la RPLP</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appareils de saisie: achever les essais et faire démarrer la production en série ➤ Faire démarrer l'application de l'ensemble du système de perception de la RPLP ➤ Régler définitivement la question de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons ➤ Rédiger les projets d'ordonnance et terminer la procédure de consultation
<p><u>Objectif 21</u> RFA: passage au taux unique d'imposition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter et mettre en vigueur l'ordonnance relative à la loi sur l'alcool au 1er juillet 1999 (simplification et libéralisation du commerce des alcools) ➤ Défisicalisation: procéder de manière efficace à la défiscalisation et à la refiscalisation des stocks de spiritueux au 1er juillet 1999
<p><u>Objectif 22 *</u> Passage à l'an 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordonner et contrôler les travaux du Comité an 2000 ➤ Poursuivre le processus de sensibilisation des cadres supérieurs en organisant des séances d'information ➤ Poursuivre le contrôle de compatibilité avec le passage à l'an 2000, contrôle qui permet, grâce à des chiffres clés, de mesurer tous les deux mois l'avancement des travaux d'adaptation
<p><u>Objectif 23</u> Optimisation de la sécurité en matière d'informatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en œuvre les mesures de sécurité informatique prévues par les directives de l'OFI

<p><u>Objectif 24</u> * Mise en œuvre du projet NOVE-IT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre le plan de migration du personnel au Conseil fédéral d'ici au 31 mars 1999 ➤ Répartir entre les départements les économies et les gains en efficacité obtenus dans le cadre de NOVE-IT et informer le Conseil fédéral du mode de répartition d'ici au 31 mars 1999 ➤ Faire approuver par le Parlement le crédit d'engagement destiné au projet ➤ Rendre opérationnelle dès le 1er juillet 1999 la conduite des nouvelles structures du domaine de l'informatique ➤ Concernant les nouvelles structures rendues opérationnelles, régler les questions de fonctionnement et de responsabilité en matière de compatibilité avec le passage à l'an 2000
<p><u>Objectif 25</u> Construction, gestion immobilière et achats</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer la réorganisation et appliquer les principes du rapport final

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département de l'économie

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> * Relations avec l'UE	<ul style="list-style-type: none">➤ Mener à bien la procédure d'approbation des accords bilatéraux incluant des mesures d'accompagnement➤ Rapport sur l'intégration➤ Message concernant l'initiative „Oui à l'Europe“➤ Régler les questions en suspens relatives à l'accord de libre-échange Suisse – CEE de 1972
<u>Objectif 2</u> * Stratégie économique	<ul style="list-style-type: none">➤ Élaboration d'un programme économique pour la prochaine législature
<u>Objectif 3</u> * Poursuite de la réforme du département	<ul style="list-style-type: none">➤ Achever le projet MINERVA: création d'un nouvel office, issu de la fusion de l'OFAEE et de l'OFDE, comme centre de compétences des affaires économiques➤ Introduire la gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB) dans les unités suivantes:<ul style="list-style-type: none">- stations de recherches agronomiques- Institut de virologie et d'immunoprophylaxie- Haras fédéral➤ Restructurer l'approvisionnement économique du pays

<p><u>Objectif 4</u> Donner une nouvelle impulsion aux relations avec le public grâce à Internet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un Webforum du DFE autour de thèmes donnés ➤ Coordonner la transmission des informations au public entre les offices et le Département ➤ Faciliter l'interaction entre le public et le DFE ➤ Rendre le site du département accessible au plus grand nombre
<p><u>Objectif 5 *</u> Formation – recherche – technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assister le Parlement lors des débats sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie durant la période de 2000 à 2003 ➤ Mettre en œuvre les objectifs précis du message „Formation, recherche et technologie“ pour les années 2000 et suivantes
<p><u>Objectif 6 *</u> Réforme et renforcement de la formation professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser une consultation et élaborer le message relatif à la révision de la loi sur la formation professionnelle ➤ Assister le Parlement lors des débats concernant l'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage II et en préparer la mise en œuvre ➤ Consolider la maturité professionnelle (campagne d'information, révision des programmes d'enseignement, etc.) ➤ Repositionner les hautes écoles spécialisées dans un paysage de formation professionnelle en pleine mutation – édicter l'ordonnance-cadre ➤ Développer le contrôle en matière de formation en ayant pour objectif d'examiner les systèmes de qualité (existants ou en cours d'instauration) des institutions de formation professionnelle et d'en comparer les résultats ➤ Réorganiser l'ISFPF

<p><u>Objectif 7</u> Participation au processus de création du „Paysage des hautes écoles spécialisées en Suisse“</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les hautes écoles spécialisées dans le réseau des „Hautes écoles suisses“ ➤ Encourager l'égalité des sexes ➤ Soutenir la création de compétences en matière de recherche appliquée et de développement ➤ Soutenir la mise en place de réseaux nationaux de compétences, préparer une première série de candidatures
<p><u>Objectif 8 *</u> Concrétisation d'une offensive en matière de formation en rapport avec la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer une stratégie et un plan d'action en faveur de la formation ➤ Présenter un rapport et demander au Conseil fédéral d'instituer un groupe de coordination Société de l'information ➤ Réaliser la mise en œuvre en conformité à la décision du Conseil fédéral
<p><u>Objectif 9 *</u> Accès aux marchés étrangers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption des mesures élaborées par l'OFAEE ➤ Mettre au point une position consolidée de la Suisse en vue des nouvelles négociations économiques multilatérales (en particulier, l'agriculture et les services) dans le cadre de l'OMC et adopter un mandat à cet effet ➤ Elargir le réseau des accords de libre-échange de l'AELE (en particulier avec le Canada, la Tunisie, l'Egypte, Chypre, Malte, év. le Mexique) ➤ Elargir le réseau des accords de reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité (en priorité avec les Etats membres de l'AELE et de l'EEE, les Etats-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande) ➤ Adoption d'une nouvelle loi sur la promotion des exportations et les garanties contre les risques à l'investissement

<p><u>Objectif 10</u> * Mesures en faveur des PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Simplifier les procédures d'autorisation et alléger les tâches administratives ➤ Positionner la Task Force PME en tant que centre de compétences
<p><u>Objectif 11</u> Mise en œuvre de la deuxième étape de la réforme de l'agriculture (politique agricole 2002)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Exécuter la nouvelle loi sur l'agriculture; effectuer une première évaluation et présenter un rapport au CF sur l'évolution de la situation de l'agriculture ➤ Assister le Parlement lors du traitement de la première enveloppe financière 2000 - 2003 (art. 6 LAgr) ➤ Organiser une consultation et élaborer le message relatif à l'abrogation de la loi sur le blé (en même temps que la révision de la loi sur l'approvisionnement du pays) ➤ Organiser une consultation relative à la nouvelle ordonnance sur les produits phytosanitaires et à la modification de l'ordonnance sur les toxiques. Assurer leur mise en oeuvre
<p><u>Objectif 12</u> Créer les conditions nécessaires à la ratification de la révision 1991 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réviser la loi sur la protection des obtentions végétales: ouvrir la consultation dans le cadre de la révision de la loi sur les brevets [sous la conduite du DFJP/IPI]
<p><u>Objectif 13</u> * Assurance-chômage: réorganisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser les structures d'exécution
<p><u>Objectif 14</u> * Redéfinition de la politique du logement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter un rapport au Conseil fédéral ➤ Traiter l'initiative „Pour des loyers loyaux“ ➤ Assainir et réduire les pertes issues de l'exécution de la LCAP ➤ Nouvelle péréquation financière

<p><u>Objectif 15</u> *</p> <p>Approvisionnement économique du pays:</p> <p>Adaptation du niveau des réserves obligatoires et de leur réglementation aux besoins actuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser une consultation et modifier la loi sur l'approvisionnement du pays (en même temps que l'abrogation de la loi sur le blé): financement de la constitution de réserves obligatoires, participation aux mesures internationales en matière de sécurité d'approvisionnement ➤ Présenter le rapport 1999 sur les réserves obligatoires au Conseil fédéral (politique menée en matière de réserves obligatoires pour les années 2000 à 2004)
<p><u>Objectif 16</u></p> <p>ESB:</p> <p>Permettre la reprise des exportations de bétail vivant et de produits d'origine animale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer les contacts et l'échange d'informations avec les gouvernements étrangers et les organisations internationales ➤ Introduire un nouveau système de contrôle du transport des animaux de rente
<p><u>Objectif 17</u></p> <p>Améliorer le niveau qualitatif de la protection des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer une révision de la loi sur la protection des animaux

OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectifs pour 1999 * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 1999	Mesures à prendre en 1999
<u>Objectif 1</u> Disposer d'une structure directionnelle et organisationnelle axée sur l'efficacité	<ul style="list-style-type: none">➤ Adopter une stratégie au niveau du département➤ Edicter une ordonnance interne
<u>Objectif 2</u> * Améliorer la compétitivité des transports publics, qui doivent plus appliquer les principes du développement durable	<ul style="list-style-type: none">➤ Appliquer systématiquement les instruments de la réforme des chemins de fer➤ Prendre des décisions pour que le trafic marchandises traversant les Alpes soit davantage transféré sur le rail➤ Adopter les messages sur la protection contre le bruit et le crédit global NLFA➤ Evaluer les résultats de la consultation relative au plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Mettre au net le dossier, puis préparer la proposition au Conseil fédéral➤ Négocier de nouveaux accords de trafic aérien, adapter des accords existants. En particulier, signer l'accord conclu avec l'UE➤ Terminer l'étude de faisabilité sur l'intégration des services civils et militaires du contrôle aérien

<p><u>Objectif 3</u> Définir les bases de la planification et de la réduction des coûts de construction et d'entretien des routes nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les propositions des rapports techniques dans une ordonnance et la mettre en application ➤ Approuver le 6e programme de construction à long terme des routes nationales
<p><u>Objectif 4 *</u> Ouvrir la voie à une politique énergétique à la fois conforme au marché et axée sur l'écologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concevoir et adopter la suite du programme d'Energie 2000 ➤ Adopter le message relatif à la loi sur le marché de l'électricité ➤ Mettre en consultation la révision de la législation sur l'énergie nucléaire
<p><u>Objectif 5</u> Mettre en application les mesures visant à élaborer la politique des médias de demain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fixer le futur cadre général de la radiodiffusion ➤ Elaborer le projet détaillé de la nouvelle LRTV
<p><u>Objectif 6 *</u> Mettre en œuvre la stratégie „La Suisse et la Société de l'information“</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présenter le rapport annuel au Conseil fédéral ➤ Choisir et si possible mettre en œuvre les actions prioritaires

<p><u>Objectif 7</u> *</p> <p>Consolider les bases d'une politique environnementale axée sur le développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Ratifier la Convention CEE-UNO sur les effets transfrontières des accidents industriels➤ Approuver le rapport sur les mesures exécutées à l'aide du réseau national d'observation des polluants atmosphériques➤ Préparer la ratification par la Suisse du protocole de Kyoto relatif à la convention sur le climat et faire adopter la loi CO2 par le parlement➤ Elaborer et approuver un message concernant la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement régissant le génie génétique dans le domaine non-humain (Gen-Lex)➤ Approuver et mettre en vigueur le deuxième paquet d'ordonnances relatives à la révision du 1^{er} juillet 1997 de la LPE➤ Approuver et mettre en vigueur le complément de l'ordonnance sur le bruit par des valeurs-limites d'exposition au bruit des aéroports➤ Approuver et mettre en vigueur une ordonnance sur la protection des rayonnements non ionisants➤ Approuver et mettre en vigueur l'inventaire sur les chemins historiques de Suisse
---	---

Objectifs 1999 du Conseil fédéral : vue d'ensemble

- | | |
|----------------|---|
| Objectif 99-1 | Création de la Fondation Suisse solidaire |
| Objectif 99-2 | Poursuite de la réforme de la constitution - Travaux préparatoires concernant la mise en oeuvre de la réforme de la justice, y compris la loi fédérale sur le Tribunal fédéral |
| Objectif 99-3 | Réforme du gouvernement et de l'administration: poursuite de la mise en oeuvre de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration - modernisation de la politique du personnel |
| Objectif 99-4 | Réforme du fédéralisme grâce à la nouvelle péréquation financière - ouverture de la procédure de consultation |
| Objectif 99-5 | Mise en oeuvre de l'objectif budgétaire 2001, mise en chantier des travaux préparatoires en vue d'une réglementation définitive du régime financier de la Confédération, poursuite de l'examen des subventions, bilan en matière de politique fiscale |
| Objectif 99-6 | Procédure de consultation sur le nouveau régime financier assorti d'incitations écologiques |
| Objectif 99-7 | Restructuration de la Caisse fédérale d'assurance (CFA); décision concernant la nouvelle stratégie de placement de la Caisse fédérale de pensions (CFP) |
| Objectif 99-8 | Mesures visant à améliorer les conditions-cadres de l'économie: loi sur la fusion - concurrence dans les assurances - droits de timbre - accélération et simplification des procédures en droit fédéral - nouveau régime de constitution de réserves obligatoires et modification de la loi sur l'approvisionnement du pays |
| Objectif 99-9 | Mesures visant à assurer un passage sans heurt de 1999 à 2000 et mise en oeuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse |
| Objectif 99-10 | Préparation de la mise en oeuvre de la réforme des hautes écoles et promotion de la recherche scientifique; poursuite de la participation aux programmes internationaux de recherche et de formation |
| Objectif 99-11 | Réforme et renforcement de la formation professionnelle |
| Objectif 99-12 | Consolidation du financement de l'AVS et révision portant sur l'âge de la retraite |
| Objectif 99-13 | Assurance chômage: optimisation de l'organisation de l'exécution |

Objectif 99-14	Réforme du financement des hôpitaux
Objectif 99-15	Consolidation de la politique fédérale en matière de drogue
Objectif 99-16	Consolidation de la politique des migrations
Objectif 99-17	Mesures visant à revaloriser le romanche
Objectif 99-18	Nouvelle politique du logement
Objectif 99-19	Renforcement du statut social du sport
Objectif 99-20	Poursuite d'une politique environnementale aux effets durables
Objectif 99-21	Renforcement de la compétitivité des transports publics
Objectif 99-22	Mesures visant à assurer une politique de l'énergie répondant aux exigences du marché et de l'écologie
Objectif 99-23	Relations avec l'UE: Procédure d'approbation des accords bilatéraux sectoriels et débat parlementaire sur l'avenir de la Suisse en Europe
Objectif 99-24	Création de conditions-cadres favorables permettant l'accès aux marchés étrangers
Objectif 99-25	Préparation de l'adhésion à l'ONU
Objectif 99-26	Amélioration de l'image de la Suisse: En général et en relation avec la sauvegarde des intérêts de la Suisse dans le débat au sujet de l'attitude du pays pendant la 2e guerre mondiale
Objectif 99-27	Mandat de négociation pour la conférence ministérielle de l'OMC et programme concernant les nouvelles négociations économiques multilatérales
Objectif 99-28	Développement de la participation au partenariat pour la paix (PPP)
Objectif 99-29	Rapport sur la politique de sécurité 2000
Objectif 99-30	Autres mesures concernant le renforcement de la sécurité intérieure
Objectif 99-31	Accords bilatéraux avec tous les Etats voisins de la Suisse concernant la coopération transfrontalière en matière policière et judiciaire

Objectifs 1999 du Conseil fédéral:

Objets parlementaires majeurs (Approbation prévue au 1er ou 2e semestre)

A Institutions et finances

A/1 Réforme des institutions de direction de l'Etat et de la constitution	1^{er} semestre 1999	2^e semestre 1999
• Réforme des institutions de direction de l'Etat		X
• Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP)		X
• Loi fédérale sur le personnel de la Confédération	X	

A/2 Politique budgétaire et finances fédérales	1^{er} semestre 1999	2^e semestre 1999
• Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle du personnel fédéral (loi sur la Caisse fédérale de pensions)	X	
• 2e rapport sur les subventions	X	
• Révisions partielles de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) ainsi que de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID)	X	

B Tâches essentielles

B/1 Economie et compétitivité	1^{er} semestre 1999	2^e semestre 1999
• Loi sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (loi sur les substances chimiques)		X
• Loi sur la fusion		X
• Loi sur la surveillance des assurances		X

• Révision partielle de la loi sur le contrat d'assurance		X
• Révision de la loi sur les dessins et modèles industriels	X	
• Loi sur la libre circulation des avocats	X	
• Révision partielle de la loi sur les droits de timbre (2 projets)	X	
• Révision de la loi sur la protection des obtentions végétales		X
• Révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays		X
• Accélération et simplification des procédures en droit fédéral (rapport et messages)		X

B/2 Recherche et formation axées sur l'économie et la société	<u>1^{er} semestre 1999</u>	<u>2^e semestre 1999</u>
• Révision de la loi sur la formation professionnelle		X

B/3 Sécurité sociale - politique sociale - santé publique	<u>1^{er} semestre 1999</u>	<u>2^e semestre 1999</u>
• 11e révision de l'AVS	X	
• 1ère révision de la loi sur la prévoyance professionnelle	X	
• Révision de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (révision de l'assurance facultative)	X	
• Révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie du 18 mars 1998 (nouveau mode de financement des hôpitaux)	X	
• Initiative populaire fédérale „pour des médicaments à moindre prix“ (message)	X	
• Initiative populaire fédérale „pour le libre choix du médecin et de l'établissement hospitalier“ (message)	X	
• Loi sur les agents thérapeutiques	X	
• Convention sur la sécurité sociale des transporteurs fluviaux européens		X
• Loi sur les langues officielles	X	
• Financement des activités de la fondation Pro Helvetia pour la période 2000 - 2003	X	
• Mesures d'assainissement visant à apurer et à réduire les pertes et les risques de paiement résultant de l'exécution de la LCAP	X	

• Initiative populaire „pour des loyers loyaux“ (message)		X
• Révision de la loi sur le cinéma		X
• Révision de la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports		
• Lignes directrices de la politique fédérale du sport		X

B/4 Infrastructure - Environnement - Aménagement du territoire	1^{er} semestre 1999	2^e semestre 1999
• Message concernant la participation à l'initiative communautaire de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale (INTERREG III) pour la période de 2000 à 2006	X	
• Rapport sur les centres urbains	X	
• Rapport sur les mesures prises par la Confédération et les cantons pour assurer l'hygiène de l'air	X	
• Message concernant la convention relative à la protection du Rhin		X
• Motion GEN-LEX (96.3363) Révision partielle de la loi fédérale sur la protection de l'environnement		X
• Message concernant la ratification de la convention de Rotterdam		X
• Message concernant l'application de l'article sur la protection des Alpes		X
• Message concernant l'assainissement phonique du réseau ferroviaire	X	
• Message concernant le nouveau crédit global des NLFA	X	
• Message concernant le marché de l'électricité	X	
• Révision partielle de la loi sur la circulation routière	X	

B/5 Relations internationales	<u>1^{er} semestre 1999</u>	<u>2^e semestre 1999</u>
• Rapport du Conseil fédéral sur les résultats des négociations sectorielles avec l'UE, y compris les messages sur les accords sectoriels ainsi que sur les adaptations du droit national	date incertaine	date incertaine
• Message concernant l'initiative populaire „Oui à l'Europe!"	X	
• Rapport d'intégration 1999 (DFAE/DFE)	X	
• Rapport sur la réorientation et le renforcement de la commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO)		X
• Message relatif à la convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du génocide	X	
• Rapport sur le premier protocole additionnel de la convention européenne des droits de l'homme (postulat Columberg n 91.3195 du 19.6.1991, Droits de l'homme. Obligations de la Suisse)		X
• Loi fédérale sur la promotion du commerce extérieur	X	
• Retrait de réserves à la CEDH	X	

B/6 Sécurité	<u>1^{er} semestre 1999</u>	<u>2^e semestre 1999</u>
• Développement de la participation au partenariat pour la paix (PPP)	X	
• Rapport sur la politique de sécurité 2000	X	
• Révision partielle de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire	X	
• Message concernant l'initiative en faveur d'une redistribution des dépenses militaires	X	
• Révision partielle du droit pénal de la corruption	X	
• Révision partielle du droit pénal en matière sexuelle (prescription des infractions contre l'intégrité sexuelle des enfants)	X	
• Messages sur des accords bilatéraux relatifs à la coopération transfrontalière en matière judiciaire et policière	X	X